

Le questionnaire est composé de dix questions qui peuvent être à choix multiple. Cochez les réponses qui vous semblent les plus appropriées. Bon courage.

1) Quel(s) organisme(s) accrédite(nt) les laboratoires en Europe ?

- COFRAC
- CT2M
- DAKKS
- LNE

2) Classer par ordre les étapes

- Etape N°...: Transmission du rapport
- Etape N°...: Réunion d'ouverture
- Etape N°...: Planning d'audit
- Etape N°...: Réunion de clôture
- Etape N°...: Exercice de traçabilité
- Etape N°...: Demande de documents

3) « Rien n'est formalisé concernant le raccordement des balances critiques mais la balance est raccordée ». L'auditeur est face à un non-respect :

- Des dispositions
- De l'application
- Des dispositions et de l'application

4) L'audit interne est :

- Un moyen de surveillance
- Une exigence selon le référentiel ISO 17025
- Un moyen de se comparer à d'autres laboratoires
- Un outil d'amélioration continue
- Une alternative à l'audit COFRAC

5) Le référentiel d'audit peut être composé :

- Des normes techniques
- Des documents du COFRAC
- De la norme ISO 17025

6) Les auditeurs internes peuvent mettre un écart si le laboratoire ne respecte pas une note de la norme ISO 17 025.

- oui
- non

7) Pour la réalisation de son audit interne, le laboratoire :

- Peut faire appel à des personnes extérieures à l'organisation
- n'est pas obligé de le réaliser
- Réalise l'audit uniquement sur les points ayant fait l'objet d'écarts lors du dernier audit
- Doit faire appel à un évaluateur COFRAC

8) Cochez-la ou les affirmation(s) correcte(s) :

- Un laboratoire peut être accrédité pour des analyses qu'il sous-traite systématiquement.
- Les prestations de maintenance sont considérées comme de la sous-traitance.
- Les résultats des prestations sous-traitées doivent être signalés dans les rapports.
- Le client doit être contacté par le sous-traitant avant de réaliser l'essai.

9) Lorsqu'il n'existe pas d'essais inter-laboratoires, le laboratoire est dégagé de toute obligation :

- Vrai
- Faux

10) Le laboratoire souhaite réduire la quantité de ses enregistrements papiers. Pour cela, il est acceptable de réduire la durée d'archivage de ses enregistrements à :

- 12 mois
- 18 mois
- 20 mois

è